

Les coordonnées

Pour connaître les coordonnées des services municipaux et communautaires, touchez ou cliquez sur leur nom dans la liste alphabétique ci-dessous. Vous serez alors dirigé vers l'un des principaux contenus liés à ce service.

Page modifiée le vendredi 19 novembre 2021 • Données Ville du Mans

CRISE SANITAIRE INFORMATIONS SPÉCIALES

Voici ce qu'il faut retenir des adaptations des horaires de nos accueils à la crise sanitaire. Ces informations ont été vérifiées le mercredi 26 mai et prévalent sur le contenu de la page.

- **Le standard de la mairie vous répond au 02 43 47 47 47 du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.**
- **Les accueils de l'hôtel de ville et du Condorcet sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**
- **Nos autres accueils peuvent être perturbés. Avant de vous déplacer dans un service, nous vous invitons à consulter sa page internet pour les dernières informations.**

Contact



L'hôtel de ville du Mans, place Saint-Pierre.
© Ville du Mans

Prendrez-vous un cookie ?

Ce site utilise des traceurs, aussi appelés cookies. Certains sont essentiels à son fonctionnement, d'autres servent à mesurer son audience. Vous pouvez consentir au dépôt des traceurs facultatifs de votre choix sur votre équipement, refuser tous les traceurs facultatifs ou tout accepter. Votre décision sera enregistrée pour une durée d'un an mais vous pourrez changer d'avis à tout moment via le lien "Cookies" présent en bas de page. [En savoir plus](#)

Personnaliser

Refuser

Accepter

Les coordonnées - Ville du Mans

La fiche contact de chaque service se trouve **au bas des pages** qui le concernent. Vous y trouverez un numéro de téléphone, une adresse physique accompagnée d'une carte, une adresse postale et une adresse électronique. Vous saurez aussi qui est l'élue de référence pour chaque sujet.

Vous pouvez accéder **directement** à ces éléments par le bouton Contact, en tête de page. Mieux, profitez-en pour lire la page. La **réponse** à la question que vous voulez poser au service s'y trouve peut-être.

Services municipaux



© Ville du Mans

Archives

- Le service des [Archives municipales](#).

Centre communal d'action sociale

- Les [aides sociales](#),
- l'[aide à la personne](#),
- le service [Information mobilité](#),
- l'[Ehpad public](#),
- les [Ehpa](#),
- le service [Animation et Accompagnement des seniors](#),
- la mission [Handicap](#).

Citoyenneté

- La mission [Conseils des quartiers](#).

Conservatoire

- Le [conservatoire du Mans](#).

Culture

- Le service du [Développement et de l'action culturels](#).

Éducation

- Le service **Éducation**.

Enfance, Jeunesse et Sports

- Les **crèches**,
- le **relais assistantes maternelles**,
- le **centre information jeunesse**,
- les **stades et gymnases**,
- les **piscines**,
- l'**animation sportive**.

Musées

- Les **musées du Mans**.

Nature en ville

- Le service **Nature en ville**.

Patrimoine

- Le service **Tourisme et Patrimoine**.

Population

- L'**état civil**,
- les **passeports et cartes d'identité**,
- les **formalités**,
- les **élections**.

Salles municipales

- Le service **Vie des quartiers et salles municipales**,
- la **maison pour tous**.

Santé

- Le **centre de santé**.

Tranquillité

- Le service **Prévention-Sécurité**,
- les **objets trouvés**,
- les **régies du domaine public**.

Services communautaires



© Ville du Mans

Aménagement urbain

- Le service **Aménagement urbain**.

Assemblées

- Le service des **Assemblées**.

Eau

- Le service **Eau et Assainissement**.

Environnement

- La direction de l'**Environnement**.

Finances

- La **direction financière et juridique**,
- les **subventions**.
- le service des **Marchés publics**.

Habitat

- Le service **Habitat-logement**.

Politique de la ville

- Le service **Politique de la ville**.

Propreté

- Le service **Propreté**,
- les **animations du service Propreté**.

Proximité

- La cellule **Proximité**.

Ressources humaines

Les coordonnées - Ville du Mans

- La direction des **Ressources humaines**.

Urbanisme

- Le service **Urbanisme-Foncier**.

Mairie annexe

La Ville du Mans possède une mairie annexe, au 9, boulevard Winston-Churchill. Ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 17 h, et joignable au 02 43 47 38 84, elle propose les services suivants.

- Les demandes de cartes d'identité et passeports, sur rendez-vous,
- les inscriptions et changements d'adresse sur la liste électorale,
- le recensement citoyen,
- les formalités administratives diverses,
- la réception des dossiers uniques d'inscription pour les inscriptions scolaires, périscolaires et aux centres de loisirs.

Vous pouvez **situer la mairie annexe sur une carte** en plein écran.

Les déclarations de naissance et de décès ainsi que les dossiers de mariage ne peuvent être réalisés qu'à l'accueil principal du service Population, au 5, place Saint-Pierre.

PLUS LOIN

Pour contacter un élu, touchez ou cliquez sur son nom dans la fiche contact.





TÉLÉCHARGER : L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ
(pdf, 54 ko)